

Compte rendu sommaire du conseil municipal du 10 juillet 2017

M. Jean MAREY, Maire, ouvre la séance à 19h00

Membres présents en début de séance : Mrs Pierre AUBRUN, Jérôme FAURE-BRAC, Vincent DESSERTAINE, Emmanuel PLATHEY, Joël SIVRY, Mmes Chantal BOUTEILLEY, Diane DUMONT, Jeannette GAUDEAU, Sandrine PEREIRA, Sandrine PONNAVOY, Sabine SAUVAIN

Absents : Christine MALAQUIN

Excusés ayant donné procuration :

Secrétaire de séance : Jeannette GAUDEAU

Le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 12 Juin dernier à l'approbation du conseil municipal.

Le procès-verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de M. Frédéric LE PHILIPPE de ses fonctions de Conseiller Municipal par courrier du 23 juin 2016.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-4 du code général des Collectivités Territoriales, la démission est définitive dès réception de celle-ci par le Maire.

Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de sa délégation

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prise suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du CGCT et à la délibération du conseil municipal en date du 7 avril 2014 :

Décision portant sur la fourniture et pose de 3 motorisations RG Budendorff sur volets de l'école maternelle par l'entreprise SMPP d'un montant ttc de 947.76 €

Décision portant sur l'achat de 2 batteries pour la sono portative par IRELEM pour un montant ttc de 222.96 €

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente par Mme et M. TALBOT Pierre d'une propriété sise rue 8 rue Chaude, cadastrée section AA n° 227 au profit de Mme MORON Corinne.

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente par Mme NICOLET Anne-Laure d'une propriété sise route de Ruffey, cadastrée section ZE n° 522 au profit de M. et Mme NEUGNOT Serge

Le conseil municipal donne acte au Maire de ses décisions prises en vertu de ses délégations.

20170134–Cession de parcelle

Délibération reportée

20170135- Signature de la convention d'entretien du réseau de collecte des eaux pluviales

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la convention pour l'entretien du réseau de collecte

d'eaux pluviales passée avec VEOLIA est arrivée à son terme le 28 février 2017.

Il convient par conséquent de reconduire cette convention dans les mêmes termes à effet au 1^{er} mars 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï cet exposé, et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de reconduire la convention pour l'entretien du réseau de collecte d'eaux pluviales auprès de VEOLIA
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

20170136 - Tarifs repas fête du village

A l'occasion de la fête du village, Saint Andoche, le samedi 23 septembre 2017, la commune propose une soirée potée avec animation musicale.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le prix des repas suivants :

10 € repas adulte

5 € repas primaire

Gratuit repas maternelle

20170137 - Règlement location salle des fêtes

M. Le Maire donne la parole à Mme Sauvain, conseillère chargée du dossier. Mme Sauvain rappelle les délibérations du 05 octobre 2015 et du 5 décembre 2016 fixant les tarifs de locations de la salle polyvalente. Mme Sauvain explique que la commune de Vignoles met à disposition des associations ou des particuliers une salle des fêtes, située rue Jean Baptiste Bossu, pour pratiquer des activités culturelles de loisirs, des réceptions familiales, des réunions ou des banquets.

Mme Sauvain rappelle que l'utilisation de cette salle municipale nécessite le rappel de quelques règles élémentaires de discipline, d'hygiène et de sécurité. C'est ainsi qu'un règlement intérieur rappelant l'ensemble de ces règles a été rédigé. Il explique que ce règlement, annexé à la délibération, fera l'objet d'un affichage et d'une publicité en direction des utilisateurs de cette salle des fêtes

Vu la présentation du règlement intérieur de la salle polyvalente ;

Vu les modifications apportées à ce règlement ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide

D'approuver le règlement intérieur de la salle polyvalente tel qu'annexé à la présente délibération.

20170138 - Instauration d'une redevance d'occupation du domaine public

Après délibération, le conseil municipal, décide d'instaurer une redevance d'occupation du domaine public lors des manifestations de types brocantes, vides-greniers, marchés etc... pour les associations non Vignoloises, d'un montant forfaitaire à 200 € /prestation.

Annulation de la délibération n° 20170117 du 13/03/2017

20170139 - Contravention pour vol de fleurs

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal du dépôt de plainte pour vol de fleurs commis dans la commune courant avril. Il indique avoir reçu en mairie les 2 personnes ayant commis ce délit, ces dernières sont condamnées à payer 150 € chacune à titre de dédommagement.

20170140 - Modification de la délibération du 5/12/2016 portant sur le RIFSEEP

Par délibération n° 20170140 du 5/12/2016, le conseil municipal a adopté le nouveau régime indemnitaire du personnel communal (RIFSEEP).

En janvier 2017, la commune a recruté un adjoint administratif, ce grade n'existant pas au moment de la prise de la délibération instaurant le RIFSEEP, il convient de délibérer à nouveau pour étendre le bénéfice de ce régime indemnitaire au grade d'adjoint administratif.

Les autres dispositions du régime indemnitaire restent inchangées.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'instituer ce régime indemnitaire aux agents du cadre d'emploi d'adjoint administratifs

Questions et informations diverses

Le Maire indique que l'appel à candidature concernant la maîtrise d'œuvre pour la zone d'habitation « des oiseaux » est clos. Trois cabinets de géomètres ont répondu :

SCP BONNET- MARCHAL pour 17 460 € ttc

SCP MORNAND-JANIN-SCHENIRER-PIERRE pour 22 200 € ttc

SELARL GIEN-PINOT pour 20 520 € ttc

Le conseil municipal retient le cabinet BONNET-MARCHAL

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une procédure de consultation a été lancée le 22 juin pour des travaux de voiries et précise que la remise des plis est programmée le 17 juillet 2017 à 12h.

La commission d'ouverture des plis se réunira le 19 juillet pour examiner les offres.

Dans le cadre de l'édition 2017 des tournées des villes et villages fleuris, la commission départementale de valorisation paysagère a effectué le tour de la commune le 6 juillet. Les membres du jury ont été accueillis par le Maire qui était accompagné du 1^{er} adjoint et d'agents des espaces verts.

Le Maire fait part l'assemblée des remerciements de :

- M. et Mme COIFFIER Jean-Marie lors du décès de leur fils Pierre

- Mr CAILLOT Raymond lors du décès de son épouse Martine

- Comité des fêtes de Vignoles lors de la manifestation « Granges et Jardins »

Compte rendu des réunions par les élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Le Maire,